

HONORAIRES DE L'AGENCE AU 1^{ER} JANVIER 2018

TRANSACTION

6 % TTC* - pourcentage appliqué sur le prix de vente hors honoraires

*** de 0 à 100 000 € forfait de 6 000 € TTC – de 100 000 à 116 000 € forfait de 7 000 € TTC**

Aucun honoraire et aucun frais n'est dû avant la conclusion d'un contrat. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Honoraires TVA incluse au taux en vigueur de 20%.

LOCATION

Partage des frais et honoraires de location : un mois de loyer hors charges à la charge du LOCATAIRE et un mois hors charges à la charge du BAILLEUR

Rappel des plafonds des montants de facturation applicables aux locations et relatifs aux honoraires d'agence

Plafond pour la mise en location du bien (visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail) : - 8 € TTC/m² - 10 € TTC/m² en zone tendue

Plafond pour frais d'état des lieux : 3 € TTC/m²

09 83 00 74 99 – contact.simplisimmo@gmail.com - www.simplis-immo.com

Sarl Simplis-Immo au capital de 3000 Euros – Siège social : 14, rue de la Ville - 69230 Saint Genis Laval

RCS Lyon 501 168 066 – Siret : 501 168 066 00030 - APE : 6831Z

*Garantie financière LLOYD'S souscrite par Beazley Solutions 124 Bvd Haussmann, 75008 Paris sous le numéro V15KHO08PNPM – Carte professionnelle 133657 délivrée par la préfecture du Rhône
Transaction immobilière sans manquement de fonds*